

CERTIFICAT

N° 3030625QA-A

CCTA Certification atteste que le prestataire

STUDINFO
15 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS

N° DÉCLARATION D'ACTIVITÉ : 11 75 67873 75

N° SIREN DE L'ORGANISME : 904 502 663

est certifié



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Selon les articles L.6316-1 et L6316-3 du code du travail - le guide de lecture en vigueur du Référentiel National Qualité - le programme de certification de CCTA Certification dans sa version en vigueur - la FAQ Qualiopi dans sa dernière version en vigueur - le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle - le décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6319-1-1 du code du travail - le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs susvisé - l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation - le décret n°2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences et visant à lutter contre la fraude à ce compte et à interdire le démarchage de ses titulaires - le décret n°2023-1396 du 28 décembre 2023 relatif à l'activité des organismes certificateurs et au contrôle exercé par les organismes financeurs en matière de formation professionnelle - l'arrêté du 3 janvier 2024 portant fixation du plafond mentionné à l'article R.6333-6-2 du code du travail.

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

L.6313-1-1° Actions de formation

L6313-1-4° Actions de formation par apprentissage

Le présent certificat est valide du 25/06/2025 au 24/06/2028
sous réserve de la réalisation de l'audit de surveillance.

Date de début du cycle initial : 25/06/2025

Directrice Certification
Mme QUENEHEN Jennifer



ANNEXE CERTIFICAT

N° 3030625QA-A

Les sites du prestataire sus désignés inclus dans le périmètre de la certification sont les suivants :

- **STUDINFO – Site de Paris**

15 rue du Louvre

75001 PARIS

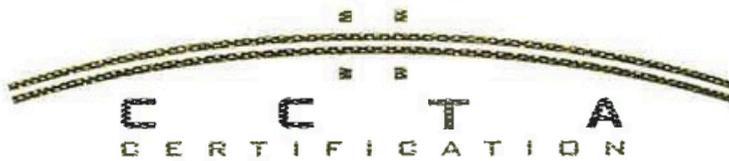
N° SIRET du site : 904 502 663 00027

- **STUDINFO – Site de Champs-sur-Marne**

6 allée Hendrik Lorentz

77420 CHAMPS-SUR-MARNE

N° SIRET du site : 904 502 663 00035



CERTIFICAT

N° 3030625QA-A

CCTA Certification atteste que le prestataire

STUDINFO
15 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS

N° DÉCLARATION D'ACTIVITÉ : 11 75 67873 75
N° SIREN DE L'ORGANISME : 904 502 663

est certifié



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Selon les articles L.6316-1 et L.6316-3 du code du travail - le guide de lecture en vigueur du Référentiel National Qualité - le programme de certification de CCTA Certification dans sa version en vigueur - la FAQ Qualiopi dans sa dernière version en vigueur - le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle - le décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6319-1-1 du code du travail - le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs susvisé - l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation - le décret n°2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences et visant à lutter contre la fraude à ce compte et à interdire le démarchage de ses titulaires - le décret n° 2023-1396 du 28 décembre 2023 relatif à l'activité des organismes certificateurs et au contrôle exercé par les organismes financeurs en matière de formation professionnelle - l'arrêté du 3 janvier 2024 portant fixation du plafond mentionné à l'article R.6333-6-2 du code du travail.

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

L.6313-1-1° Actions de formation

L.6313-1-4° Actions de formation par apprentissage

Le présent certificat est valide du 25/06/2025 au 24/06/2028
sous réserve de la réalisation de l'audit de surveillance.

Date de début du cycle initial : 25/06/2025

Directrice Certification
Mme QUENEHEN Jennifer